



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le XXX par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 03 février 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de nombreux partenaires (Etat, Conseil Départemental, Région, l'Agence de l'eau, ...) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Note de présentation du Budget Primitif 2026 Budget général

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 5 446 708 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent environ 52,01 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 3 822 804 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2026	OBJET	PROPOSITION 2026
Charges à caractère général	1 373 101,88 €	Excédent brut reporté	653 803,33 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 988 097,71 €	Produits des services, domaine et ventes diverses	478 600,00 €
Atténuations de produits	109 000,00 €	Impôts et taxes	2 791 800,00 €
Autres charges de gestion courante	291 904,88 €	Dotations, subventions et participations	980 500,00 €
Charges financières	5 700,00 €	Autres produits de gestion courante	495 000,00 €
Charges spécifiques	10 000,00 €	Produits financiers	5,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	45 000,00 €	Produits spécifiques	2 000,00 €
Total dépenses réelles	3 822 804,47 €	Reprises sur amortissements, dépréciations	40 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	205 500,00 €	Atténuations de charges	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	1 440 403,86 €	Total recettes réelles	5 446 708,33 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	22 000,00 €
TOTAL	5 468 708,33 €	TOTAL	5 468 708,33 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux seront stables pour 2026 :

Taux	2025	2026
Taxe foncière (bâti)	32,34 %	32,34 %
Taxe foncière (non bâti)	29,92 %	29,92 %
Taxe d'habitation	13,27 %	13,27 %

Les valeurs locatives augmenteront de 0,8 % en 2026.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 791 800 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat devraient s'élever à environ 724 000,00 €.

2. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2026	OBJET	PROPOSITION 2026
Immobilisations incorporelles	829 214,46 €	Excédent d'investissement reporté	1 412 484,10 €
Immobilisations corporelles	900 077,37 €	Dotations, fonds divers et réserves	1 977 995,77 €
Immobilisations en cours	5 912 844,35 €	Subventions d'investissement reçues	3 383 052,45 €
Remboursement d'emprunts	58 300,00 €	Emprunts et dettes assimilés	5 000,00 €
Autres immobilisations financières	2 000,00 €	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 300 000,00 €
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	2 000 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	390 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 440 403,86 €
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE			
TOTAL	9 908 936,18 €	TOTAL	9 908 936,18 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs
- Sécurisation du passage à niveau PN9
- Extension de la vidéoprotection
- Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la salle multi-activités
- Enfouissement des réseaux secs rue de la Quemine et rue Jean Jaurès
- Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès
- Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026
- Stade Marcel Crusem : réalisation d'un terrain Futsal extérieur, mise en place d'un arrosage automatique avec utilisation des eaux pluviales, créations de tribunes pour le rugby
- Construction du Centre Technique Municipal
- Travaux de consolidation et restauration de la façade est du château
- Etude pour l'extension et la rénovation de la salle multi-activités + désimperméabilisation du parking et création d'ombrières
- Etude de restructuration de la salle Hofheim
- Enfouissement des réseaux secs rue bois le Prêtre et rue Hamonvaux
- Acquisition d'un tracteur avec brosse de désherbage et matériel de salage
- Aires de jeux
- Etude concernant le bâtiment des moines
- Etude pour la création d'un parc, d'une voirie et d'un parking "Rue Royale"
- Rénovation de logements communaux
- Etude pour la création d'une voie douce route de villers
- Eglise : travaux de sécurisation du balcon + rénovation du chauffage + sécurisation contre le vol

La commune va poursuivre sa recherche active de subventions pour financer les investissements en cours et à venir (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert, FIPD, Région Grand Est, Département, Agence de l'Eau, SDE 54, PNRL, Fondation du patrimoine, Agence Nationale du Sport, FFF, appels à projets nationaux, financements européens, ..., sont autant de partenaires qui seront mobilisés.)

III. Les données synthétiques du budget

a) Recettes et dépenses :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1006)	9 095 912,35	8 067 885,44
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	213 023,83	428 500,64
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 412 484,10
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 095 936,18	9 095 936,18

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 468 708,33	4 814 905,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 653 803,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 468 708,33	5 468 708,33

b) Principaux ratios

Informations financières - ratios	Valeurs (en €)	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	827,80	909 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1037,87	1118 €
Dépenses d'équipement brut/population	2331,71	351 €
Encours de dette / population	36,06	744 €
DGF / population	160,67	155 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,52	53,5 %

c) État de la dette

Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2025	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	65 928,74 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	34 504,08 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	66 126,40 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
				166 559,22 €	551 733,44 €	